



Bertrand Roudaut

## L'EXPÉDITION DE DÉCHETS ET DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les entreprises ou les collectivités qui expédient des marchandises, en ont la responsabilité et en sont responsables en fonction de la réglementation. Pour les déchets et les matières dangereuses, la réglementation ADR\* est applicable.

La première difficulté de la réglementation ADR\* et de savoir si elle concerne votre activité. Pour vous aider dans cette démarche, le logigramme ci-dessous va vous permettre de vous poser les bonnes questions en fonction de votre activité.

Si vous devez respecter la réglementation ADR\*, votre niveau de responsabilité diffère en fonction de votre rôle dans l'opération. Votre niveau d'implication peut également être lié à la dange-

rosité de la matière ou au conditionnement que vous réalisez.

\*ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

\*\* soumis à autorisation dans le cadre de la réglementation ICPE.

Bertrand Roudaut

**CONTACT**

Courriel: [ac@adour.org](mailto:ac@adour.org)  
Référence: 140/BR/6

Le dossier sur la **SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES EN ENTREPRISE** est disponible auprès du secrétariat



### CAS CONCRET

Dans notre société, depuis de nombreuses années, tout est fait pour respecter le code de l'environnement et à ce titre, la gestion des déchets est parfaitement maîtrisée.

Nous faisons appel à des prestataires pour la collecte de nos déchets dangereux et nous pensions que tout était conforme. Nous ne pensions pas avoir des écarts réglementaires nous donnant autant de contraintes supplémentaires.

Nous ne nous étions pas posé les bonnes questions concernant la réglementation ADR. Même en tant qu'expéditeur de petites quantités de déchets, nous avons des points à respecter.

Après avoir fait un diagnostic, nous avons mis en place un plan d'action permettant de nous mettre en conformité.

Les solutions proposées nous permettent de réduire l'impact de cette réglementation sur notre activité en utilisant à bon escient les exemptions existantes.

Sans ce questionnement, nous aurions encore continué à prendre des risques financiers pour l'entreprise et pour la sécurité de nos expéditions.

Un dirigeant du bassin de l'Adour

